

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS374

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure et Mme Grandjean, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, après les deux occurrences du mot :

« risques »,

insérer le mot :

« professionnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel